

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019**

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD,  
M. GUYON, A. JACQUET, J. MOREL, D. DODANE, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Excusés : X. CHAUVIN et E. PROST-ROMAND

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 16 mai 2019

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD comme secrétaire de séance.

### **1) Ventes de bois**

L'ONF par le biais de Basile BUZZONI nous a donné les prévisions pour les ventes de bois de cette année. Les parcelles concernées sont les N°14, 15, 21 et 24 : estimation à 75 000 € de vente.

Les travaux (et cotisations) s'élèvent quant à eux à environ 25 000 € (cotisations diverses, chablis, participation syndicats, entretien).

Soit un bénéfice prévisionnel de 50 000 € environ.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) DM (BP) : investissement - opérations d'ordre**

Madame VALDES, trésorier de Morez a revu le budget primitif et nous demande des modifications d'imputation d'écritures d'opération d'ordre, à savoir :

- 1) - investissement/recettes chapitre 001 : - 162 589 €,  
- investissement/recettes chapitre 021 : + 162 589 €.
  
- 2) - investissement/recettes compte 198 chapitre 040 : + 10 830 €,  
- investissement/dépenses chapitre 020 : - 7 419 € et chapitre 21 : - 3 411 €.

Ces modifications d'écriture ne modifient en rien le principe du budget établi et validé par le conseil municipal. Une décision modificative doit donc être prise dans ce sens.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

### **3) Avancement grade personnel communal**

Notre secrétaire de mairie, Sandrine RUFFET, a la possibilité de changer de grade de par son ancienneté, actuellement adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, le nouveau grade pressenti étant adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à partir du 01/04/2019. Le maire demande à l'agent concerné de quitter la salle pendant les discussions la concernant.

Le conseil donne son accord.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

#### **4) Demande aide cantine**

La famille Christophe BEJANNIN a déposé un courrier pour une sollicitation financière pour la cantine scolaire de leur fils Emilien qui est en classe Ulis (classe qui n'existe qu'à Morez) ce n'est donc pas un choix de le scolariser à l'extérieur de la commune.

La mairie de Morez facture le service de cantine au tarif extérieur soit **9.85** €. Le repas à Bellefontaine est facturé 5.85 €, soit une différence de 4 € par repas, en comptant une moyenne de 22 repas /mois (30 jours/mois en déduisant les week-ends) et pour 2.5 mois (de mai à début juillet), soit environ 220 € de dépense supplémentaire que la famille a du mal à financer.

La commune décide de participer à ce surcoût ; la mairie de Morez va facturer à la famille le prix pour un enfant domicilié sur la commune et va facturer la différence entre le prix commune/extérieur à la mairie de Bellefontaine qui prendra en charge cette facture.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

#### **5) PEFC : certification gestion forêt communale**

Le maire explique que l'adhésion PEFC BFC se termine en 2019. C'est une certification qui apporte aux produits issus de la forêt communale des garanties définies par ce label et souvent demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable de la forêt.

Le cout de l'adhésion s'élève à 335 €, pour une durée de 5 ans (de 2019 à 2024).

L'adhésion est proposée au conseil et acceptée.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

## **Comptes rendus divers et questions diverses**

Jacques FOURNIER présente un bilan de l'exposition de peintures : celle-ci s'est très bien déroulée, les visiteurs ont été assez nombreux et il remercie la mairie pour la participation au verre de l'amitié lors du vernissage.

Martine GUYON explique que le vide grenier a été annulé pour cause de mauvaise météo, l'APEB prévoit de le reporter au 15/06. La mise en place de l'aire de jeux peut donc être prévue par les services Arcade (le vide grenier sera installé aux abords et sur la place).

Caroline GENIN demande si l'installation des panneaux pour flécher les restaurants et autres artisans peut être évoquée le mois prochain.

Alain JACQUET explique que le chalet de vente de badges est en cours de rénovation.

Fabienne JOBARD présente son entrevue avec le commercial de KOMPAN fabricant d'aire de jeux avec Monique DURAFFOURG ; le souhait du conseil est de prévoir plutôt des jeux « collectifs ». La décision sera prise au conseil de juin, voire juillet afin que la commande et l'installation soit effective à la rentrée prochaine. Reste à déterminer le lieu : l'implantation proposée serait soit en face de la salle des fêtes ou entre l'école et la maison de la famille Girod (condition et convention à voir avec l'EPF).

S'agissant du pylone Orange, le maire précise qu'à sa connaissance Bruno CAT-BLONDEAU n'a pas fait appel du jugement l'opposant à la commune de BELLEFONTAINE. Gérard GERBOD informe également le conseil à ce sujet : Orange est en train d'effectuer des tests de mise en fonction de l'antenne, courant juin les branchements seront effectués et l'antenne devrait être opérationnelle fin juin.

Le Maire explique qu'une famille de la commune a fait une demande de dérogation pour scolariser leur enfant à l'école de Chapelle des Bois, (problème et compatibilité avec leur gardienne à domicile). Le Maire a refusé cette demande car les structures nécessaires, école, cantine et garderie sont disponibles sur la commune. Il convient en effet de veiller à maintenir, voire d'augmenter l'effectif de notre école.

Le maire explique que les travaux de fibre optique seront en principe terminés fin 2019, ce qui va considérablement être un grand confort de navigation et de rapidité d'exécution des tâches sur internet, indispensable de nos jours dans la vie professionnelle et privée.

Olivier PERRAD explique que la demande d'arrêt de bus supplémentaire au lotissement Clos Jean a été refusée par le Conseil Régional qui a la compétence transports scolaires. Car le nouvel arrêt demandé est trop proche de l'existant au centre du village (une distance de 1.5 kilomètre minimum est demandé). Monsieur le Maire est intervenu dans ce dossier, mais le Conseiller Départemental ne peut décider en lieu et place, depuis le transfert de compétence du Conseil Départemental au Conseil Régional.

Monique DURAFFOURG explique que certains enfants circulent à vélo sur l'aire de campings cars et c'est dangereux car ils traversent la route sans s'arrêter. Le conseil propose de mettre des bandes de peinture pour que la démarcation entre le parking et la route soit plus visible, mais reste sceptique sur l'efficacité de ce dispositif.

Josiane BERTOLINI donne des cours de qi gong le mardi et ne veut pas reprendre l'année prochaine, il y a une personne de Morbier qui organise une séance d'essai de gym le 18 et 25/05, le tarif sera fixé selon nombre de participants.

Olivier PERRAD fait remarquer que le mur de soutènement de la mairie est très abîmé.

Une demande de devis est en cours en incluant le crépi du mur de l'église .

Concernant l'éclairage LED de l'église : la commande a été passée.

Plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 03 juin 2019